DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Réhabilitation de l'ancien crédit agricole en vue de créer l'hôtel de police municipale (Rez-de-chaussée)

Délibération N°PLV 26-02-07a

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 21 février 2025. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

17 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	~~M. Dimitri BOUDHOU~~	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	~~Mme BELLOC Catherine~~	M. SINNAN-RAGAVA Guy
~~Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise~~ ***procuration à Yvelise ROQUES***	~~M. LAUJIN Dominique~~	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	M. THOMET Olivier	~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~
M. Jacques GORDIEN	~~M. ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	~~Mme MALBOROUGT Reinette~~	~~M. TOLA Michel~~
~~Mme MEKEL Alexina~~	~~M. MARIE CLAIRE Jacques~~	

1 élu était représenté :

→ Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise représentée par Mme Yvelise ROQUES

11 élus était absents non représentés :

→ M. Dimitri BOUDHOU
→ Mme Catherine BELLOC
→ M. Dominique LAUJIN
→ Mme Véronique MAYEKO épse JOAILLE
→ M. Victor ARTHEIN
→ Mme Tania INAMO
→ M. Charly EDWIGE
→ Mme Reinette MALBOROUGT
→ M. Michel TOLA
→ Mme Alexina MEKEL
→ M. Jacques MARIE-CLAIRE

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260227-26-02-07a-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

M.me Gina MAYÉKO donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Lors de sa séance du 10 octobre 2024, le conseil municipal avait validé le montage du projet de réhabilitation du crédit agricole qui incluait au rez-de-chaussée, la police municipale et à l'étage, un espace de travail partagé.
Le plan de financement global relatif à la réhabilitation du bâtiment prévoyait un montant de :

- 1 092 400,00 € pour la réhabilitation du bâtiment finançable sur la mesure TA5.5.1.4 - Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics du programme FEDER ;
- 339 000.00 € pour l'espace de travail partagé finançable la mesure TA1.1.1.3 - Accompagnement aux Investissements dans les actifs fixes des centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur publics directement liés aux activités de recherche et d'innovation, dont les infrastructures de recherche du programme FEDER.

Cependant la stratégie mise en place pour la gestion des financements européens par le service gestionnaire *(l'Axe 5 du FEDER prévoit en réserve 3M€ par Communauté d'Agglomération – les projets prioritaires ayant d'ores et déjà été retenues à l'échelle de l'agglomération du NGT)*, nous conduit à revoir notre axe de financement en privilégiant un autre axe et de nouvelles mesures.

D'une part, notre dossier ayant été déposé *(récépissé de dépôt faisant foi)* nos dépenses sont d'ores et déjà potentiellement éligibles. L'appel d'offre a d'ailleurs été lancé et les travaux sont en cours.
D'autre part, à la suite des résultats des appels d'offres il est opportun d'actualiser les montants des dépenses en y introduisant notamment le coût des prestations prévues initialement en options *(Cf. bilan financier joint)*.

Le poste de police nécessite exclusivement des travaux d'agencement du rez-de-chaussée. Equipement communal de sécurité, son aménagement n'est pas éligible au titre des fonds européens. Son plan de financement actualisé est le suivant :

• Etudes opérationnelles	32 000.00 €HT
• Travaux	234 573.00 €HT
• Frais de gestion opérationnelle :	42 500.00 €HT
• **Total dépenses**	**309 073.00 €HT**

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° PLV 23-12-97c réhabilitation de l'ancien Crédit Agricole ;

Considérant, le pré-dépôt du dossier en date du 15 février 2024 ;

Considérant la pré-instruction, la réorientation vers le FEDER et le nouveau positionnement stratégique ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : D'autoriser le Maire à solliciter l'ETAT au titre de la DETR, du FIPD ou du FISL pour le projet d'aménagement au rez-de-chaussée de l'ancien Crédit Agricole des locaux de la police municipale.

Article 2 : De valider le plan de financement suivant :

• Etudes opérationnelles	32 000.00 €HT
• Travaux	234 573.00 €HT
• Frais de gestion opérationnelle :	42 500.00 €HT
• **Total dépenses**	**309 073.00 €HT**

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260227-26-02-07a-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

- ETAT (40%) 123 629,20 €HT
- Commune (60%) 185 443,80 €HT

Article 3 : D'inscrire les dépenses et recettes afférentes au BP2026

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 27 février 2026

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20260227-26-02-07a-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026